

Les paysans contre-attaquent

L'OMC dans l'impasse, les agriculteurs se félicitent du «coup d'arrêt donné à cette machine infernale». Ils espèrent que ce sera aussi un coup de frein à la réforme Agriculture 2011. Les premières salves du combat ont été tirées au sein de la commission du Conseil des Etats.

Les paysans savent qu'ils ont une bonne carte en main. La réforme de l'agriculture suisse se déroule au rythme imposé par les négociations internationales. *Agri* rappelle la coïncidence étroite entre le changement de la politique de la Suisse et la libéralisation agricole imposée par l'OMC. L'hebdomadaire ne décrit pas, malgré tout, l'OMC comme le grand satan. Les négociations internationales ont permis de tempérer le credo libéral. Elles ont offert une nouvelle vision de l'agriculture qui n'a pas l'unique fonction de fournir des produits au meilleur prix. Les paysans ont le droit de faire payer les services qu'ils rendent pour sauvegarder l'environnement et garantir un équilibre de la société, en évitant la désertification et le dépeuplement de régions entières. Le journal agricole se félicite de cet acquis décisif. En utilisant l'argumentation de la multifonctionnalité, la Suisse peut continuer de protéger son agriculture par un changement de méthode. Fini le soutien des prix qui encourage la production. En échange, les paysans reçoivent directement des subsides pour les services rendus à la société.

Les nouvelles règles de la politique agricole, maintenant bien connues, font l'objet d'un large accord politique. Mais les paysans s'écartent de cette ligne consensuelle. Devant la commission du Conseil des Etats qui a procédé à un premier examen de la réforme Agriculture 2011, les porte-parole du club agricole au parlement ont réclamé le maintien du soutien des prix à la production. Cette protection garantirait plus efficacement le revenu agricole que les paiements directs. Les agriculteurs donnent ainsi un coup de canif aux principes dont ils vantent par ailleurs les mérites. En proposant la suppression des soutiens à la production, le Conseil fédéral préparait les concessions qu'il s'appropriait à faire à l'OMC. L'échec des négociations donne quelques chances à cette contestable régression. Le lobby paysan proteste, par ailleurs, contre la diminution de l'aide fédérale, amputée de 632 millions sur quatre ans. Il juge trop rapide le rythme des réformes de structures imposées à l'horizon 2011. C'est son rôle. Mais c'est aussi aux consommateurs et autres acteurs de la vie économique de défendre leurs intérêts.

(at) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

Le service public aurait tout à gagner de la création de sociétés européennes d'intérêt général.

page 2

La libre circulation des personnes n'a pas provoqué des mouvements migratoires massifs au sein de l'UE.

page 3

La prévoyance professionnelle mérite des réformes ciblées alors qu'elle s'enlise sur le taux d'intérêt minimal.

page 4 et 5

Le Rapport sur la population mondiale de l'ONU éclaire brutalement le sort des femmes, entre exploitation et solidarité.

page 6

Le Savoir suisse brosse le portrait de la famille désormais éclatée et plurielle.

page 7

La valeur des mots

La récupération du vocabulaire squatté par la droite, entreprise notamment par Ségolène Royal en France, appelle le réalisme et la critique de l'idéologie. C'est une démarche, une méthodologie qui est, précisément, l'apport de la gauche, sa vocation.

Édito page 3

Construire l'Europe des sociétés transnationales d'intérêt général

La défense acharnée des entreprises indigènes contre les tentatives de rachat devrait laisser la place à la création de conglomérats continentaux assurant services et prestations aux citoyens ainsi qu'aux collectivités publiques et privées de l'Union.

La fusion Gaz de France-Suez qu'a concocté le gouvernement français alimente un débat parlementaire et national, épicé des ingrédients traditionnels (défilés, obstruction de la discussion parlementaire par la multiplication des amendements rendue possible par l'informatique, l'amendement spam en quelque sorte). Et aussi, classique, l'affrontement sur les nationalisations. S'il nous intéresse, ce n'est pas en voisins qui entendent la scène de ménage dans le pays d'à côté, c'est parce que l'objet de la dispute concerne la construction de l'Europe qui est aussi notre affaire.

La fusion créerait, disent ses promoteurs, une nouvelle société, aux activités complémentaires. Elle aurait la taille requise pour discuter en position de force avec les fournisseurs, les Russes de Gazprom, par exemple, ou pour investir afin de diversifier les sources et les aménages d'approvisionnement.

Le problème politique est posé non pas par la qualité industrielle du projet, mais par la dénationalisation de Gaz de France. Une société détenue majoritairement par l'Etat n'est pas fusionnable avec une société

privée, dont les actionnaires ne veulent pas être soumis aux choix qui peuvent être plus politiques qu'économiques d'un Etat.

Certes, on pourrait imaginer inversement que la fusion se fasse par rachat et absorption d'une société privée par une société nationalisée. Mais cette formule est ressentie comme impérialiste. Le Conseil fédéral n'a pas voulu, pour cette raison, que Swisscom prenne possession d'une société irlandaise assurant un service d'intérêt général; il craignait d'avoir à assumer politiquement des décisions économiques pouvant contrarier un pays proche. De la même manière, la politique expansionniste d'EDF est souvent mal ressentie non seulement à cause de son agressivité industrielle, mais encore nationaliste.

Les mariages

Mis en formule, si P signifie privé et N nationalisé, on obtient: N+P, P+N, P+P, N+N. Les deux premières formules sont des échecs, risque d'impérialisme ou refus des privés. La troisième, P+P, est opérationnelle avec l'inconvénient de soumettre des secteurs vitaux à des intérêts marchands. Elle présuppose, pour le moins,

des instances de régulation forte. Reste N+N. Curieusement, cette piste n'a pas été explorée, la priorité ayant été donnée à la privatisation dans la grande majorité des pays européens.

Ce rapprochement de deux sociétés nationalisées pourrait revêtir des formes diverses: fusion ou société faitière ou accord de collaboration. L'option de base devrait être la même conception du service public, selon l'article 3 de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier, texte fondateur de l'Union européenne): «veiller à l'établissement des prix les plus bas... tout en permettant les amortissements nécessaires et en ménageant aux capitaux engagés des possibilités normales de rémunération.»

N+N, au lieu d'être l'addition de deux nationalismes, les annule dans un intérêt commun élargi. N+N = E, c'est-à-dire une société européenne.

Gaz de France, comme Swisscom, pourrait être l'occasion de cette prise de conscience qui aurait ce mérite de faire passer un combat ressenti comme d'arrière-garde en un combat d'avant-garde européen. *ag*

Suite de la première page

Les paysans contre-attaquent

On peut, en revanche, appuyer sans réserve les agriculteurs lorsqu'ils réclament la baisse de leurs coûts de production. Ils pourraient économiser chaque année un milliard s'ils avaient la possibilité d'acheter leurs machines, leurs engrais, leurs semences et autres fourrages à des prix européens. Mais d'autres lobbies veillent. (DP n° 1690, 26 mai 2006, *Des lobbies aux pouvoirs inégaux*). On peut également faire alliance avec les paysans lorsqu'ils dénoncent tous ceux qui, en aval et en amont, contribuent à renchérir les aliments que nous achetons. Dans le dernier

numéro de *La Vie économique*, le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture assène quelques chiffres assassins.

Les agriculteurs suisses touchent pour leurs produits des prix nettement plus élevés que leurs collègues européens. Cela représente un surcoût de 2,7 milliards pour les consom-

mateurs. C'est un montant appréciable. Mais si, à leur tour, les transformateurs et distributeurs de produits agricoles suisses se contentaient de marges européennes, la facture diminuerait de 8,2 milliards pour les consommateurs. C'est là que réside le plus gros réservoir d'économies potentielles. *at*

Des mouvements au compte-gouttes

Sans jouer les Cassandre, le sort des votations de dimanche sur les questions d'immigration paraît scellé. Une majorité des Suisses va probablement accepter de construire des barrières pour décourager les candidats à l'immigration. Alors qu'il faudrait sans doute les encourager.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, la Suisse n'a pas dû faire face à une vague d'immigration sans précé-

dent. Les trop rares données disponibles concernant les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne corroborent ce constat (cf. encadré). Même avec une application sans restriction des accords bilatéraux, le taux des travailleurs originaires des pays de l'UE ne devrait pas augmenter de manière significative.

Sauf en matière automobile, liberté de circulation ne va pas de pair avec augmentation du trafic. Prenons l'exemple des études universitaires. La réforme de Bologne a chamboulé le cursus pour favoriser la mobilité des étudiants. Mais les auditoires restent très - et même trop - largement fréquentés par des locaux. Les aides financières manquent, sans parler des autres obstacles. Suivre un cours en suédois ou en grec n'est pas à la portée de tout le monde. On ne choisit pas son pays d'émigration sur les mêmes critères que sa destination de vacances.

Or le système actuel ne suffit déjà souvent pas à satisfaire les besoins de l'économie, et pas seulement celle qui requiert du personnel hautement qualifié. Les ouvriers qui s'activent dans les entrailles du Gothard et du Lötschberg ne sont pas de la génération spontanée: ils ont pour la plupart été recrutés à l'étranger. Des travaux plus permanents sont aussi touchés: ainsi, le CHUV mène depuis longtemps une politique active au Québec pour engager le personnel infirmier qui lui fait défaut sur le marché local. Tout indique que la libre circulation des personnes avec l'Union européenne ne suffira pas à combler toutes les demandes. Pour certains secteurs, comme les soins des personnes âgées, la Suisse risque fort de devoir encourager des gens à venir s'installer. Une politique inverse de celle qui nous est proposée.

Les images des pirogues africaines échouant aux Canaries sont effrayantes mais trompeuses. Elles risquent hélas d'envoyer la politique d'immigration droit dans le mur. *ad*

Les barrières tombent à l'intérieur de l'UE

Lors de l'adhésion des dix nouveaux pays membres de l'UE, les anciens États membres ont eu le choix d'appliquer tout de suite la libre circulation de personnes ou de prévoir des régimes transitoires. Seuls trois pays ont fait le premier choix dès le 1^{er} mai 2004: le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède. Selon un rapport de la Commission publié en début d'année, l'élargissement n'a pas provoqué un afflux de travailleurs des nouveaux États membres. Au début 2006, les ressortissants de ces États représentaient moins d'1% de la population en âge de travailler dans tous les pays sauf l'Autriche (1,4%) et l'Irlande (3,8%). Les trois pays qui ont opté pour l'application immédiate n'ont pas regretté leur choix: non seulement les dépenses sociales n'ont pas augmenté mais leurs résultats économiques ont été les meilleurs de l'UE. Depuis le 1^{er} mai 2006, la Finlande, l'Espagne, le Portugal et plus récemment l'Italie ont renoncé à appliquer des restrictions particulières à la libre circulation des ressortissants des nouveaux adhérents. Les autres pays, France et Allemagne en tête, ont opté pour une levée progressive et maîtrisée de ces restrictions, avant tout pour des motifs de politique intérieure.

Edito

Les mots, de droite à gauche

La campagne présidentielle française, vue de notre balcon, fait penser parfois à des querelles de préau. «Qui a dit quoi sur qui?», avec les médias dans le rôle du rapporteur. Parfois aussi l'emploi d'un mot, d'une formule, surprend, insolite par rapport au discours convenu, gauche-droite. Ségolène Royal plus particulièrement a réinvesti un vocabulaire (l'ordre, le travail, la famille) qui était une référence de la droite, historiquement elle y a laissé sa marque, Maréchal nous voilà! Est-il possible et souhaitable de les récupérer et à quelles conditions?

Ces mots sont ambigus car ils renvoient à des valeurs et en même temps à des structures sociales qui en sont des concrétisations imparfaites. On peut considérer le travail comme un facteur essentiel d'intégration, encore faut-il s'interroger sur la nature de ce travail. Pourrait-on faire l'éloge du travail dans une société esclavagiste? La première obligation pour qui veut se servir de tels mots est de procéder à une description des institutions et des structures qui s'en réclament. C'est-à-dire, des conditions de travail. Et ce n'est pas un hasard si cette formule «les conditions de travail» vient s'insérer dans le débat. C'est une formule de gauche. Le réalisme fait partie de sa tradition intellectuelle. De même pour les autres valeurs. La famille, l'esprit de famille, la solidarité de ce petit cercle, doit être confrontée à la diversité des situations réelles: importance des divorces, des familles monoparentales, légitimité du droit à l'héritage et plus généralement la condition féminine. Quant à l'ordre, qui renvoie aux valeurs de sécurité et de fonctionnement non conflictuel, il faut de même en analyser le contenu. Il a eu régné à Varsovie.

La deuxième précaution à prendre dans l'usage de mots emblématiques que la droite a marqués de son empreinte, c'est de dénouer systématiquement le pharisaïsme. Que signifie exalter la valeur «travail», si dans son action on ne s'inquiète pas, on ne se préoccupe pas, du scandale du chômage. Sans ouvrir le vaste débat marxiste sur l'idéologie comme forme d'aliénation, du moins est-il nécessaire de confronter la valeur dont se réclame une classe politique à son comportement, son dire à son faire.

Les deux démarches, celle du réalisme et celle de la critique de l'idéologie, sont liées. Elles conditionnent absolument la récupération des mots squattés par la droite. C'est plus qu'une précaution, c'est une démarche, une méthodologie qui est, précisément, l'apport de la gauche, sa vocation. *ag*

Rationaliser au lieu de libéraliser

La baisse du taux d'intérêt minimal et les pressions pour l'ouverture du marché occultent la nécessité de réformer un système sérieusement ébranlé ces dernières années.

La prévoyance professionnelle a contribué de manière substantielle à l'amélioration de la situation financière des retraités. Conjointement à l'AVS, elle doit garantir le maintien du niveau de vie antérieur à l'arrêt du travail. Aussi les récentes décisions des autorités fédérales de modifier les règles du jeu en défaveur des assurés ont-elles suscité de vives réactions dans l'opinion. Lorsqu'en juillet 2002, le Conseil fédéral annonce son intention d'abaisser le taux minimum de rémunération des avoirs des assurés de 4 à 3%, c'est un tollé dans l'opinion publique. En août, une manifestation des syndicats réunit 12000 participants qui protestent contre ce «hold-up sur les rentes» (Rentenk-lau). On se demande où sont passés les gains boursiers des années huitante et nonante, période durant laquelle le gouvernement n'a pas procédé à une hausse du taux. Les Chambres fédérales se réunissent en session spéciale. Finalement le Conseil fédéral fixe le taux minimal à 3,25% dès le 1^{er} mars 2003, puis à 2,5% dès le 1^{er} janvier 2005. Parallèlement, le taux de conversion - le multiplicateur qui permet de calculer la rente annuelle à laquelle donne droit le capital accumulé - passe de 7,6 à 7,2%, puis doit progressivement diminuer à 6,8% d'ici

2015. Et fin 2005, le Conseil fédéral propose une réduction à 6,4% pour 2011 déjà, au vu de la faiblesse des taux d'intérêt.

Epargne obligatoire

Il faut rappeler que les premières institutions de prévoyance professionnelle ont vu le jour dès la fin du XIX^e siècle. Elles ont connu un développement rapide dans les années vingt et trente, grâce à un régime fiscal favorable. Dans le même temps, le principe de l'AVS, ancré dans la Constitution depuis 1925, ne trouve de concrétisation qu'en 1948. Les premières rentes AVS versées restent modestes, notamment pour ne pas empiéter sur la prévoyance professionnelle. Lorsqu'en 1985, cette dernière devient obligatoire, la législation (LPP) adopte le modèle existant qui lie le salarié à la caisse de son entreprise. La LPP crée une épargne obligatoire pour les salariés, mais ne laisse pas à ces derniers le choix de l'institution chargée de gérer cette épargne. Le compte personnel de chaque assuré est alimenté par les cotisations versées par l'employeur (au moins 50%) et l'assuré et par le rendement du capital ainsi accumulé tout au long de la vie active.

Les assureurs d'abord

Le débat actuel se concentre essentiellement sur le taux d'intérêt minimal que les caisses doivent servir sur les avoirs des assurés et sur le taux de conversion. Les réductions décidées sont justifiées par l'évolution démographique; l'augmentation de l'espérance de vie im-

plique que les rentes sont versées plus longtemps, alors que le capital qui les alimente ne croît pas. Et l'évolution des marchés financiers exige une adaptation à la baisse du taux d'intérêt minimal. Mais si les variables démographiques et financières ne peuvent être ignorées, la fixation des taux par l'autorité politique prête à contestation: les critères utilisés sont peu transparents et le Conseil fédéral prêterait une oreille plus attentive aux revendications des caisses de pension et des assurances qu'aux intérêts des assurés.

Jacques Grivel, un ingénieur vaudois, a développé avec l'aide de mathématiciens de l'EPFL un système d'évaluation des risques qui remet en cause aussi bien le taux d'intérêt minimal que le taux de conversion. Comment gérer un actif (les cotisations) qui varie à chaque instant en fonction du marché et préserver un passif (les rentes) durant quarante ans? Cet exercice d'équilibre exige de cerner au plus près la volatilité des marchés pour minimiser les risques et optimiser les rendements. Or les caisses ont sous-estimé les risques en période de haute conjoncture et subi des pertes sévères lorsque la bourse a chuté. Puis elles ont fait appel aux assurés et parfois même aux rentiers pour payer les mesures d'assainissement indispensables. Quant aux autorités, elles ont réagi de manière exagérée, sous la pression des assureurs en abaissant précipitamment le taux minimal, oubliant que la gestion des avoirs doit viser un rendement optimal sur

le long terme. Jacques Grivel ré- fute également l'abaissement du taux de conversion au motif de l'allongement de l'espérance de vie: selon lui, l'impact de cet allongement sur le rendement du deuxième pilier ne dépasse pas 0,15% pour dix ans de vie supplémentaire. Selon Martin Janssen, professeur à l'Université de Zurich et économiste des marchés financiers, une meilleure gestion des avoirs sans prise de risque supplémentaire permettrait une amélioration du rendement de 1 à 2%, soit des rentes augmentées de 15% et plus.

Contre le libre choix

On sait que la vague néolibérale n'a pas ignoré le juteux marché de la prévoyance professionnelle. Dans certains pays (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Chili, Australie et Suède notamment), la libéralisation totale ou partielle de ce marché est déjà intervenue et les critiques du système helvétique revendiquent la liberté pour les assurés de choisir leur institution de prévoyance.

Le fameux «Livres blanc», publié en 1995, préconise une intervention étatique limitée à la garantie d'une rente de base modeste. Au-delà, il revient aux individus de choisir librement le mode et le montant de l'épargne qui doit assurer leur niveau de vie au moment de la retraite. «Avenir Suisse», l'institut d'analyse et de réflexion des milieux économiques, se prononce également pour la liberté

La gratuité a un prix

Stockholm épouse le péage urbain. Son introduction, prévue pour début 2007 sauf marche arrière du centre droit frais vainqueur des législatives, a été acceptée par 53% des votants de la capitale suédoise. Elle emboîte le pas d'autres villes scandinaves, après Singapour et Londres. La Suisse, de son côté, se tâte toujours et examine de près la question. L'Office fédéral des routes et celui du développement territorial ont d'ailleurs profité de l'occasion pour publier une étude sur le sujet, avant d'achever en 2007 un programme de recherche qui analyse les conséquences sur le trafic des différentes taxes frappant les usagers. Pour l'heure, mais avec prudence, le Département fédéral des transports lorgne vers le péage urbain pour neutraliser les engorgements qui paralysent quotidiennement les agglomérations de Genève, Lausanne et Zurich.

Celui-ci exigerait en revanche une modification de la Constitution car, à l'exception de la vignette autoroutière et de la redevance sur les poids lourds (RPLP), ainsi que du

tunnel du Grand St-Bernard, elle garantit la gratuité de la circulation sur les routes publiques. Une entrave de plus aux libertés individuelles selon les lobbies automobilistes qui rejettent depuis toujours tout prélèvement supplémentaire, alors qu'à gauche on déplore l'injustice sociale d'une telle mesure touchant sans distinction riches et pauvres.

Or, au-delà des limites du dispositif qui déplacerait les bouchons vers la périphérie et qui, avec le temps, perdrait sa force de dissuasion, l'accès payant aux villes ravive le débat sur les coûts de la mobilité motorisée. Le va-et-vient insouciant d'utilitaires et vespas, ébranlé par la crise pétrolière des années septante, n'est plus de mise, même si 4x4 et scooters occupent voies rapides et places de stationnement. L'écologie marque les consciences même si les pratiques évoluent au ralenti. Les accords internationaux se multiplient, Kyoto en tête, même s'ils peinent à influencer véritablement les gouvernements. Quant à la Suisse, elle hésite entre taxe sur le CO₂ et centime climatique, sans

parler du transfert sur rail des marchandises toujours en attente des tunnels de bases ou d'une bourse de transit des axes alpins, otage de la collaboration défaillante entre pays voisins. Dans ce contexte, plutôt incertain, le péage ne fait qu'entamer un peu plus le droit à la mobilité, déjà rongé par les taxes automobiles, le prix des parkings et de l'essence. Il accuse, surtout, les dommages collatéraux provoqués par l'abus de véhicules à moteur et souligne la nécessité de mieux financer l'essor des transports publics et de la mobilité douce. Et selon le principe du pollueur payeur, il entend reporter sur le trafic la facture des nuisances endurées par les municipalités et ses habitants, en termes de bruit, pollution atmosphérique, danger et aménagement de l'espace. C'est pourquoi, à l'époque du développement durable et de la responsabilité sociale, péage routier ou pas, la Constitution ne peut plus ignorer l'obligation d'endiguer le flux incessant des quatre et deux roues sur le macadam urbain. *md*

Prévoyance professionnelle, suite de l'article en page 4

de choix des assurés et la concurrence entre les institutions de prévoyance, conditions de fonctionnement optimal d'un système de capitalisation.

L'OFAS a fait étudier un modèle de fonds d'épargne réglementé qui offrirait ce libre choix. Les deux expertises commandées aboutissent à des conclusions divergentes. Selon le modèle développé par les bureaux Econcept et Ecofin, les entreprises continueraient d'assurer leurs employés contre les risques d'invalidité et de décès. Par contre, pour sa retraite, chaque employé choisirait le fonds de placement - agréé par les autorités - qui lui convient, sur la base de classes de risque définies dans les limites de la loi. La présentation

standardisée des produits, de leur rendement et de leurs coûts, devrait faciliter la comparaison et le choix.

L'autre expertise, effectuée par la société de conseil Pittet et associés, met l'accent sur les dangers liés à une plus grande liberté de choix. Le transfert des risques de l'assurance collective à l'assuré individuel mettrait en péril l'objectif de protection assigné à la prévoyance professionnelle.

En mars dernier, le Conseil fédéral a pris acte de ces deux expertises et s'est prononcé contre le libre choix.

Confiance ébranlée

La complexité du passage d'un système collectif à un système de libre choix, l'opposi-

tion des caisses de pension et les risques liés à l'individualisation de la prévoyance professionnelle empêcheront une transformation radicale du deuxième pilier. Néanmoins la confiance dans ce dernier a été sérieusement ébranlée par les péripéties de ces dernières années - crise des marchés boursiers, stratégies opaques des sociétés d'assurances notamment. En premier lieu la création d'institutions de prévoyance de branche ou interprofessionnelles devrait contribuer à réduire le trop grand nombre des caisses de pension et permettre des économies d'échelle, une gestion plus professionnelle, ainsi qu'une véritable gestion paritaire. D'autre part la fixation du taux mini-

mal et de conversion doit être dépolitisée et confiée à un organisme indépendant. Les risques de dévalorisation des rentes par l'inflation sont beaucoup plus importants que ceux liés à l'accroissement de la longévité. Dès lors la crédibilité du 2ème pilier exige que soit garantie l'adaptation des rentes de manière à maintenir le pouvoir d'achat des rentiers. Enfin, plutôt que de multiplier les dispositions de détail qui rende la législation en la matière difficilement compréhensible, il s'agit de créer une autorité de surveillance indépendante, à l'image de la Commission fédérale des banques, chargée de contrôler le respect de la loi et d'en sanctionner les violations. *jd*

Misère et solidarité des femmes

Les versements faits par les personnes migrantes à destination de leur famille ou communauté dépassent le montant de toutes les aides publiques au développement. Et la traite des humains constitue le troisième plus grand marché illégal de la planète, après la drogue et les armes.

Dans la constellation des organisations composant le système de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), créé en 1969 avec siège à New York et bureaux de liaison européens à Bruxelles, Copenhague et Genève, ne brille pas des feux les plus vifs.

Dans la masse des rapports et documents produits par les administrations internationales, qui demeurent fidèles au papier malgré une belle présence sur Internet, les perles demeurent rares. Beaucoup de pages, de textes et de diagrammes, peu d'élan, encore moins de passion, presque un manque de conviction.

Et tout d'un coup, le choc. Provoqué par le 29^{ème} rapport annuel sur l'Etat de la population mondiale, que l'UNFPA a centré en 2006 sur les femmes et la migration internationale et intitulé, comme par défi, *Vers l'espoir*. Car, pour l'heure, les discriminations et les sévices, la marginalisation et le mépris forment le quotidien des femmes qui ont décidé, de gré ou de force, de quitter leur pays pour trouver moins mauvaise fortune ailleurs.

Les femmes et les filles représentent la moitié des populations migrantes à travers le monde; elles sont 95 millions sur un total de 191 millions. La pauvre moitié, faut-il le préciser. Et aussi la plus discrète, mais pas la moins active. «Un fleuve puissant et silencieux», comme dit Thoraya Ahmed Obaid, la directrice exécutive de l'UNFPA, qui a eu le privilège d'être la première femme à bénéficier, en 1963, d'une bourse du gouvernement d'Arabie saoudite pour étudier aux Etats-Unis.

Les femmes migrantes travaillent énormément, courageusement, dans l'invisibilité, la non reconnaissance, la continuelle oscillation entre précarité et pauvreté. Mais elles parviennent le plus souvent, malgré la modestie de leurs revenus, en moyenne inférieurs à ceux des hommes migrants, à envoyer des sommes d'argent qui peuvent tirer de la pauvreté des

familles, voire des communautés entières. Les rapatriements de salaires, dont un tiers au moins faits par des femmes, se chiffrent par dizaines de milliards de dollars en Inde, en Chine, au Mexique, aux Philippines. Une étude faite en 2000 a révélé que les femmes du Bangladesh travaillant au Moyen-Orient envoient chez elles en moyenne 72% de leurs gains.

Tout à travers le monde, les femmes s'organisent pour que le fruit de leurs efforts ne leur soit pas volé et pour que l'argent parvienne vraiment aux destinataires finaux de leurs versements. Elles ont créé des banques, telle l'haïtienne Fonkoze, dont la clientèle est à 96% féminine, ou la bangladaise Bomsa, fondée par celles qui sont revenues au pays, qui ne perçoivent ni commissions exorbitantes, ni intérêts usuraires. Les femmes philippines travaillant aux Pays-Bas procèdent à des rapatriements collectifs de salaires, alimentant un système de microcrédits expressément destinés à des femmes pauvres restées au pays. Et la liste est longue de ces initiatives qui manifestent la vivacité de la solidarité féminine.

Cette solidarité demeure en revanche impuissante face à la montée de la traite des êtres humains, des femmes et des filles dans 80% des cas. Un terrible commerce, mondialisé lui aussi désormais, dont parle

le plus saisissant chapitre, le troisième, du Rapport 2006 de l'UNFPA, où il est question de «vendre l'espoir» et de «voler les rêves». On y trouve des chiffres ahurissants sur l'esclavage moderne: plus de 12 millions de personnes réduites au travail forcé dans le monde entier, dont 56% de femmes dans la catégorie «exploitation économique» et 98% dans celle de l'industrie du sexe.

Parmi elles et proches de nous, les jeunes femmes qui émigrent en foule depuis quelques années, en provenance principalement d'Ukraine, de Moldavie et aussi de plus en plus des républiques ex-soviétiques des confins eurasiatiques, à destination de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, via la Turquie notamment. Misérable cortège organisé par les impitoyables exploitants de filières obligées, dont témoigne une Roumaine qui a survécu à la traite: «J'avais entendu parler de femmes achetées et vendues comme une marchandise, mais je ne croyais pas à ces histoires - et je n'ai jamais imaginé que cela m'arriverait». *yj*

Vers l'espoir. Les femmes et la migration internationale. Etat de la population mondiale 2006. Version française (pdf) disponible sur http://www.unfpa.org/swp/index_fre.html

Lâcheté politique

Le Conseil fédéral a présenté deux lois réformant l'assurance invalidité (AI). L'une concerne les modalités d'octroi de rentes, la détection des cas, l'intégration; l'autre refinance l'AI, notamment par une augmentation de 0,8 point de la TVA. Les Chambres se sont occupées de la première loi; elles n'ont pas mis à leur ordre du jour la seconde pour gagner du temps. Les partis ne sont pas désireux de faire campagne pour une hausse d'impôt en période électorale. Car le taux de la TVA étant inscrit dans la Constitution, toute hausse est soumise au référendum obligatoire.

Le Conseil fédéral n'a pas insisté, Pascal Couchepin ayant déclaré ne pas vouloir jouer les Winkelried.

Mais la réalité demeure. L'AI fait 1,5 milliard de déficit annuel. Laisser courir un tel déficit sans agir est un scandale politique. *ag*

Scènes de ménage

La collection Le savoir suisse consacre l'un de ses récents volumes à l'évolution de la famille dans notre pays. Entre désacralisation et primat de l'individu, elle se vit désormais au pluriel emportée par l'essor de liens nouveaux.

Les hippies, l'amour libre, mai soixante-huit, puis le choc pétrolier, la crise économique ont ébranlé la famille. D'abord on l'a crue à l'agonie, frappée mortellement par le triomphe de l'individu, sinon du désir tout court, une fois tombés les corsets et bravés les interdits. Ensuite, à la fin du XX^e siècle, dans une confusion très postmoderne, on a espéré, observé, décrété, sinon célébré sa résurrection. Pourtant elle n'est plus la même, après une descente aux enfers où elle a failli perdre tout espoir de salut. Suspendue entre purgatoire et paradis, elle semble souffrir aujourd'hui - d'aucuns diront jouir - d'une identité brouillée, aux destins contradictoires. Ainsi, la famille monolithique, homogène, probablement mythique a disparu. Toutefois son ombre, à la fois menaçante et mélancolique, flotte toujours sur le chantier contemporain des sentiments où s'affairent femmes, hommes et enfants, après l'euphorie iconoclaste de la génération précédente. C'est ce champ en friche, à l'échelle de la Suisse, que Jean Kellerhals et Eric Widmer, professeurs de sociologie à l'Université de Genève, sondent depuis une trentaine d'années pour le compte du Laboratoire d'étude de la famille et du Centre d'étude et d'évaluation des techniques législatives (CETEL).

Malgré des recherches fragmentaires, insuffisantes, lacunaires, notamment au sujet des ménages recomposés ou monoparentaux, les auteurs notent d'emblée que la famille est deve-

nue une affaire privée et que l'individu passe désormais avant le couple, avec ou sans enfant. En somme, d'un côté l'Etat et l'Eglise dictent moins qu'auparavant les normes à suivre; et de l'autre, le moi prend le pas sur le nous. Du coup, les mariages, remplacés par concubinages et cohabitations, se font rares et tardifs, les naissances tombent sous le seuil de remplacement des générations, tandis que les divorces se banalisent (quatre unions sur dix finissent chez le juge, plus de cinq dans les villes). Or les bouleversements statistiques entachent à peine les ségrégations traditionnelles entre les sexes. Si l'imaginaire dessine un univers fluide, paré d'égalité, où tout peut arriver - des hommes au foyer ou travaillant à mi-temps - couches, aspirateur et fourneaux restent une réalité féminine. Si

bien que la vie professionnelle des femmes - même si avec une bonne formation elles s'en sortent mieux - zigzague entre petits boulots, engagements précaires et partiels, salaires modestes, quand ce n'est pas le renoncement pur et simple à une activité.

Cependant, on ne se rencontre, on n'enfante, on ne se quitte plus comme auparavant. Les modèles nouveaux qui émergent se bricolent au jour le jour. Avec un pied encore dans le passé, ils s'élancent vers le futur. Les expériences se multiplient, et les lois suivent tant bien que mal l'évolution des pratiques sinon des revendications, voire le succès des partenariats ou l'accent mis sur la garde extra-familiale des enfants. Ce foisonnement pousse les chercheurs à dégager des modèles inédits regroupant dans des ensembles cohérents

les comportements des couples, des parents, des fratries, ainsi que les relations des familles avec leur environnement. Le jeu des combinaisons stylise un paysage mouvant où les points de repères vacillent un peu. On retrouve, à la fin, les travaux en cours qui laissent la famille dans les limbes de son histoire glorieuse, tiraillée par des vagues de fond qui l'empêchent de quitter le rivage. Encore semblable à ce qu'elle a été, mais déjà méconnaissable. Un rien désincarnée aussi. Car l'effort de clarté et de synthèse des auteurs finit par trop s'écarter des liens vécus au quotidien par les familles en quête de nouvelles vérités, loin des évidences conformistes d'autrefois. *md*

Jean Kellerhals, Eric Widmer, *Familles en Suisse: les nouveaux liens*, Le savoir suisse, PPUR, Lausanne, 2006.

Paroles d'épicier

Hans Rudolf Merz a prononcé le 14 septembre 2006 un discours devant des «payeurs d'impôt», à ne pas confondre avec des «receveurs de subventions». Lisez qu'il s'exprimait à l'occasion de la journée des banquiers. Le grand épicière de la Confédération se félicitait de s'exprimer devant ceux qui «remplissent sa caisse». Notamment grâce à l'impôt sur le revenu perçu tant sur les salaires (confortables) que sur les dividendes (tout aussi confortables) des professionnels de l'argent. Cela ne l'a pas empêché de vanter plus loin les mérites de la réforme de l'imposition des entreprises II qui vise précisément à diminuer l'impôt perçu sur les dividendes! Contrairement à ce qu'il pense, Hans Rudolf Merz n'a pas à craindre de «quitter [son] bureau avant et durant les sessions, de peur que le Parlement puise dans la caisse pendant [son] absence»: il se débrouille très bien tout seul!

ad

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Anne Caldelari (ac)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

La face cachée de Vénus

En partenariat avec la Ligne vaudoise contre le cancer, une vingtaine d'artistes contemporains sont réunis à l'Espace Arlaud de Lausanne dans une exposition destinée à récolter des fonds en faveur de femmes atteintes du cancer du sein.

En parcourant une exposition thématique telle que *Des seins à dessain* - organisée par Francine Delacrétaz et le Dr Marie-Christine Gailloud-Matthieu - on cherche le sens qui pourrait rassembler les œuvres présentées. Puis on abandonne l'espoir d'une synthèse et on scrute la réponse que chacune donne au sujet imposé. La diversité des regards préfère le désordre au pluriel, sans mot de la fin.

L'art, par les différents médias mis en œuvre, peinture, sculpture, vidéo, donne à voir. Il montre ce qu'on voit, mais aussi ce qu'on ne voit pas, ce qu'on ne devrait pas voir. L'œil des peintres est influencé par l'imagerie médicale: colonies de cellules, en collier, en grappe. François Weidmann dessine des disques de couleurs vives sur un

tablier de cuir anthracite: le tablier, épais, rugueux, protège et cache la poitrine, des cercles le décorent. Pourtant on pourrait y voir des cellules plutôt que des perles, des métastases qui rongent cette peau devenue fragile, impuissante. La forme de la cellule fait écho à celle, stylisée, du sein: un cercle inscrit dans un cercle. Mali Genest colle à la queue leu leu ces œilleux qui protègent les feuilles perforées des classeurs. Blanc sur blanc, on les voit sans les voir. On hésite: regarde-t-on la surface ou ce qu'elle cache? La maladie et la nudité se partagent le même sentiment: se cacher par pudeur. Les anatomies de Manuel Müller dévoilent ce qui se cache à l'intérieur du corps. Sa femme gisante s'ouvre comme une boîte pour mettre à nu ses organes. La maladie et son

traitement privent les femmes de leur féminité. Lorna Bornand tente de la leur rendre en tressant des mèches de cheveux en boucles d'oreille. Les Tours d'Al, filmées en plan fixe sous un ciel bleu d'été traversé d'oiseaux par Massimo Furlan et intitulée *Topless* ou encore les *Collines à rêver* et *Dunes de lait* d'Antoine Delarue où se prélassent des promeneurs bienheureux posent la question de la distance à la maladie: l'humour potache de ceux qui voient des nénés partout est-il déplacé? ou un éloge?

Finalement, la maladie donne à voir la vie autrement, comme le sein renversé et tracé d'une ample ligne rouge par Anne Peverelli. Car il n'y a pas de juste distance à la maladie: soit trop proche, impliquée donc atteinte, soit trop éloignée, donc en dehors. ac

Extraits du texte accompagnant le catalogue de l'exposition

Puisque l'Art doit au corps féminin quelques-uns de ses plus grands chefs-d'œuvre, quelques-uns de ses plus grands artistes, n'est-il pas juste de leur demander de l'aide lorsque leurs muses sont blessées?

[...]

Chacun à sa façon, les artistes ont trouvé leur manière de répondre à notre invitation. Quelques grandes lignes se dessinent cependant:

- Les références à des figures marquantes de la peinture: Botticelli, Goya, Rembrandt, Valotton, ou à des motifs récurrents de l'histoire de l'art: le nu académique,

le corps paysage, la vanité; la convocation des saintes, des déesses et des créatures mythologiques qui hantent notre imaginaire collectif: Vénus, Marie, Lilith, Sainte Agathe. La citation permet de prendre une distance par rapport à la réalité crue. C'est aussi une manière d'évoquer en creux, la part symbolique blessée et souvent ignorée.

- Le corps comme matière: la peau, la chair, les organes, la texture des tissus internes, métastases, cellules. C'est, tour à tour, fascinant et repoussant. On a un sentiment de vertige devant ce qu'il y a de plus intime, de plus

intérieur et pourtant de si organique. On ne sait plus très bien si l'on est dans l'abstraction ou dans une réalité impossible à comprendre. Cela nous renvoie à l'imagerie médicale qui, bien que de moins en moins douloureuse, est de plus en plus intrusive puisqu'elle nous donne à voir ce qui est caché, invisible et si intime. Il y a quelque chose de presque sacrilège dans ces images de soi que l'on ne peut pas interpréter.

[...]

D'ailleurs, le contexte ici a une importance particulière et il va forcément orienter notre interprétation, nous faire voir les œuvres d'une autre façon. Comme le dit Anne Peverelli en parlant de son travail: «les mêmes dessins autrement». Cette idée d'ailleurs pourrait s'appliquer aux femmes qui traversent ou qui ont traversé cette expérience du cancer; elles sont les mêmes autrement. Un genre artis-

tique n'a pas été traité ici [le trompe-l'œil, *ndlr*], et pourtant il aurait pu décrire ces moments que vivent beaucoup de femmes qui ont un cancer. En effet, les traitements tendent à leur enlever temporairement certains de leurs attributs féminins: seins, cheveux et fertilité. Et pour un temps, elles n'ont que des simulacres, des artifices pour montrer encore leur féminité. L'expérience est passagère mais d'une violence extrême et elle peut les faire se sentir parfois comme des femmes en trompe-l'œil.

[...]

Une partie de la planète Vénus est longtemps restée dans l'ombre, on n'a pu la photographier que récemment. J'aime à croire que cette exposition nous aura permis de voir enfin la face cachée de Vénus.

Francine Delacrétaz, extraits de «De l'autre côté de Vénus», Catalogue *Des seins à dessain*.

Des seins à dessain, La scène artistique contemporaine en faveur des femmes atteintes du cancer. Espace Arlaud, Lausanne, du 15 septembre au 26 novembre 2006.

Des photographies des œuvres sont visibles sur notre site www.domainepublic.ch